

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : .....2022-2023.....

Numéro de séance : ...5...

Date de convocation : ...13/06/2023

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : ...12.....

Nombre des présents : ...17.....

Nombre d'absents excusés : .....

| SOMMAIRE                  | Décision                          | page | Numéro d'acte | Pièces jointes |
|---------------------------|-----------------------------------|------|---------------|----------------|
| DES QUESTIONS<br>TRAITEES | Avis<br>Vote<br>Extrait<br>Motion |      |               | désignation N° |

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration précédent (06/04/2023)

**I - QUESTIONS FINANCIERES**

2. Décision budgétaire modificative pour vote
3. Contrats, conventions et adhésions
4. Don à l'Association sportive

**II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**

5. Période stages 3<sup>ème</sup> 2023-2024
6. Organisation de la fin de l'année scolaire 2022-2023 et de la rentrée scolaire 2023
8. Ventilation DGH 2023

**III- QUESTIONS DIVERSES**

**Signatures**

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance : D. LABOYSSSE



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 22 juin 2023

|  | Qualité                             | Titulaires                           |          |          | Suppléants                 |                                    |              |   |   |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|----------|----------|----------------------------|------------------------------------|--------------|---|---|
|  |                                     | Nom –<br>Prénom                      | P        | A        | E                          | Nom-Prénom                         | P            | A | E |
| <b>Administration</b>  | Chef<br>d'établissement             | Vincent Payen de<br>La Garanderie    | X        |          |                            |                                    |              |   |   |
|  | Adjointe<br>Gestionnaire            | Chantal Buchon<br>Viviane Locuratolo | X        |          |                            |                                    |              |   |   |
|  | CPE                                 | Clémence Guyader                     | X        |          | X                          |                                    |              |   |   |
| <b>Élus locaux</b>   | Collectivité de<br>rattachement     | Ugo Bessière<br>Fanny Sallé          | X        |          |                            | David Martineau<br>Caroline Hubert |              |   |   |
|  | Ville de Nantes                     | Olivier Chateau                      |          |          | X                          | Hélène Naulin                      |              |   |   |
|  | Nantes Métropole                    | Franckie Trichet                     |          |          |                            | Mahaut Bertu                       |              |   |   |
| <b>Personnalité qualifiée</b>  | .....                               |                                      |          |          |                            |                                    |              |   |   |
|  | .....                               | Pierre Gallier                       |          |          |                            |                                    |              |   |   |
|  | <b>Total</b>                        |                                      | <b>4</b> |          | <b>2</b>                   |                                    |              |   |   |
| <b>Personnels de<br/>l'établissement</b>   |                                     | Mme Guyon                            | X        |          |                            | Mme Jourdain                       |              |   |   |
|  |                                     | Mme Caixas                           | X        |          |                            | Mme Delaunay                       |              |   |   |
|  | Personnels<br>d'enseignement        | Mme Sauvourel                        | X        |          |                            | Mme Piou                           |              |   |   |
|  |                                     | Mme Le Gall                          |          |          |                            | X                                  | Mme Tatin    |   |   |
|  |                                     | Mme Guézet                           | X        |          |                            |                                    | Mme Lehéricy | X |   |
|  |                                     | Mme Bosquet                          | X        |          |                            |                                    | M. Pénisson  |   |   |
| Personnels<br>administratifs,<br>techniques et<br>ouvriers, sociaux et<br>de sante |                                     |                                      |          |          |                            |                                    |              |   |   |
| <b>Total</b>   |                                     | <b>5</b>                             |          | <b>1</b> |                            |                                    | <b>1</b>     |   |   |
| <b>Parents<br/>d'élèves et<br/>élèves</b>  |                                     | Mme Pardo                            | X        |          |                            | Mme Titri                          |              |   |   |
|  |                                     | Mme Guernouti                        | X        |          |                            | M. Caillaud                        |              |   |   |
|  | Élus parents<br>d'élèves            | M. Castanier                         | X        |          |                            | Mme Manoukian                      |              |   |   |
|  |                                     | M. Clouet                            |          |          |                            | Mme Deryde                         |              |   | X |
|  |                                     | Mme Rouyer                           | X        |          |                            | Mme Traore                         |              |   |   |
|  |                                     | Mme Bourgois                         |          |          |                            | M. Labouysse                       |              |   | X |
| Elèves   | Chabod Emmanuelle<br>Guillon Victor | X                                    |          |          | Robert Inès<br>Mouda Hakim |                                    |              |   |   |
| <b>Total</b>   |                                     | <b>5</b>                             |          |          |                            |                                    | <b>2</b>     |   |   |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à ... 17.h... 52.....

Il est proposé un changement de l'ordre du jour concernant l'examen des questions financières : il convient de commencer par le don à l'Association sportive, la décision prise devant, le cas échéant, être incluse dans la décision budgétaire modificative.

- Adoption du procès-verbal du CA précédent (06/04/2023)

**Délibération 1 - Le C.A. adopte le procès-verbal du CA précédent (06/04/2023)**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 16

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 1

## I - QUESTIONS FINANCIÈRES

- Don à l'Association sportive

Montant : 60,00 €

Objectif : Il s'agit d'assurer le co-financement de la sortie « basket » (match de Pro B Nantes / Saint-Quentin). En l'état, le coût par élève est de 3 € pour cette sortie. Le don permet de le réduire à 2 €.

**Délibération 2 - Le C.A. autorise le don à l'AS**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

- Décision budgétaire modificative pour vote

- Au budget initial, il n'y avait pas d'ouverture de crédits pour l'achat de fournitures pédagogiques « générales » (feutres tableau blanc, pochettes de plastification, etc.).

Besoin : ≈ 1 500,00 €

- Le départ d'OCENS à la rentrée 2023 induit la nécessité de meubler la salle 111.

Besoin : ≈ 3 000,00 €

- Don à l'association sportive de 60,00 €

Proposition : prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 4 560,00 € pour le service Activité pédagogique (AP)

Il n'y a aucune lisibilité sur les dépenses d'électricité à ce jour (aucune facture reçue en 2023). Certains collèges ont reçu leurs factures. Il en ressort que le budget viabilisation d'une année « habituelle » est consommé en 3 mois. Pour le collège, les dépenses de viabilisation en 2022 se sont élevées à 71 325,21 €, ce qui représenterait sur l'année 2023 un coût de 285 300,84 € (71 325,21 x 4). Les crédits ouverts en 2023 au titre des dépenses de viabilisation s'élèvent à 104 335,88 €

La note de cadrage du Département préconise un montant minimum des réserves du service général équivalent à 15% de la dotation générale de fonctionnement (DGF) 2023, laquelle s'élève à 125 025 €. Le montant à conserver dans les réserves du service général est donc de 18 753,75 €. Les réserves actuelles du collège sont de 42 582,25 €.

Il est nécessaire de prélever l'intégralité de ce qu'il est possible de ponctionner sur les réserves du service

général. Dans tous les cas, il apparaît nécessaire de demander une dotation complémentaire au Département, dont le montant est cependant difficile à évaluer sans éléments chiffrés.

#### Modifications des ouvertures de crédits

|                        | Ouverture de crédits initiale | Modifications | Ouverture de crédits proposée |
|------------------------|-------------------------------|---------------|-------------------------------|
| AP – ENSGEN – 0FOURPED | 0,00                          | + 4 500,00    | 4 500,00                      |
| AP – ENSGEN – 0DONAS   | 0,00                          | + 60,00       | 60,00                         |
| ALO – VIAB – 0ELEC     | 51 574,68                     | + 19 265,50   | 70 840,18                     |

#### Délibération 3 - Le C.A. adopte la DBM

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

#### ➤ Conventions et adhésions

##### ➤ Convention Scostudio

Les photos de classe seront prises par Scostudio le 7 septembre 2023. Les photos seront vendues par le photographe via un site internet. Pour les familles ne disposant pas d'un accès internet, Madame Fernandes, secrétaire de direction, effectuera les commandes à leur place. Pour 2024, la question de reprise de l'organisation de la photo par le foyer socio-éducatif se pose.

#### Délibération 4 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention avec Scostudio

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

##### ➤ Convention Exposition Fake News

La convention porte sur le prêt de 9 panneaux Canopée, du 10 au 20 juin 2024 pour une expo Fake News organisée par le CDI. Elle sera utilisée comme support pédagogique par le personnel enseignant en 4<sup>ème</sup> et par le CDI.

#### Délibération 5 - Le C.A. autorise le chef d'établissement à signer la convention Exposition Fake News

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

- Convention Exposition Quizz Egalité filles-garçons  
Exposition prêtée par l'académie de Nantes.

**Délibération 6 - Le C.A. autorise le chef  
d'établissement à signer la convention Exposition  
égalité filles-garçons**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

*contre* : 0

*Abst., blancs et nuls* : 0

- Convention SCOPITONE

1 semaine en immersion (celle du 11 septembre) pour une classe de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>, hors du collège.

**Délibération 7 - Le C.A. autorise le chef  
d'établissement à signer la convention Scopitone**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

*contre* : 0

*Abst., blancs et nuls* : 0

- Bulletin d'adhésion à l'association le Prix des Incorruptibles

Adhésion Association Le prix des Incorruptibles : 30€

**Délibération 8 - Le C.A. autorise l'adhésion à  
l'association Le Prix des Incorruptibles**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : *pour* : 17

*contre* : 0

*Abst., blancs et nuls* : 0

- Convention groupement de commandes denrées alimentaires

Le collège souhaite intégrer ce groupement. Le représentant du Département rappelle que la politique est de tendre vers 75% de produits issus de l'agriculture biologique locale dans les collèges. L'objectif est difficile à atteindre car le territoire marche en filière longue. Mais cela est déjà mis en place dans certains collèges. C'est la structure du Centre départemental enfance famille (CDEF) qui permet de porter ce groupement de commandes, ce qui permet de soutenir sa création par le Département (une vingtaine de collèges, 7 EHPAD).

Les acteurs sont les producteurs locaux et ainsi que la légumerie du lycée agricole de Saint-Herblain. Il faut veiller à ce que le dispositif ne grossisse pas trop vite pour que les petits producteurs locaux puissent s'adapter.

Au-dessus de 40 000 €, la législation de l'Union européenne interdit de flécher vers des produits issus de l'agriculture biologique locale. En dessous de 40 000 €, il y a en revanche la possibilité de recourir au système du gré à gré.

Le représentant du Département se propose de soutenir le projet (interventions possibles dans le collège, webinaire...). La question de la formation des cuisiniers se pose.

Les parents d'élève demandent s'il y a eu un retour sur l'enquête réalisée par le Département auprès des parents, enquête qui a constitué un préliminaire à la mise en œuvre de la tarification solidaire. 8 collèges appliqueront à la rentrée 2023 la tarification solidaire (9 tarifs en fonction du quotient familial, s'échelonnant de 1 € à 5,30 € par repas, la gratuité étant assurée pour les boursiers puisque la bourse couvre le reste à charge). Pour compenser le déséquilibre de niveau moyen de revenus par collège, le Département injectera 800 000 € dans le dispositif.



➤ Organisation de la fin de l'année scolaire 2022-2023 et de la rentrée scolaire 2023

Organisation de la fin d'année : pendant le brevet des collèges, 20 élèves participent au brevet des loisirs. Les résultats du DNB sont prévus pour le 7 juillet fin de journée. Les enseignant.es demandent pourquoi les dates du DNB sont si précoces cette année. Cela pose problème car les élèves hors 3<sup>ème</sup> ne reviennent pas.

**ORGANISATION DE FIN D'ANNEE 2023 : PROPOSITIONS POUR LE CA DU 22/06/2023 (VERSION DU 22 06 2023)**

| ~ Dates  | Evènements   | Précisions   |
|--|--|--|
| Mardi 30 mai et jeudi 01 juin 2023               | Conseils de classe 3ème                                  |  |
| Jeudi 15, mardi 20, mardi 27 juin                | Conseils de classe 6è/5è/4è                              |  |
| Mardi 20 et mercredi 21 juin                     | Ramassage des manuels tous niveaux                       |  |
| Vendredi 23 juin 12h15                           | Fin des cours 3èmes. Fin des cours 6/5/4                 | Pas de restauration.   |
| Vendredi 23 juin 14h-17h                         | Préparation des salles pour le DNB.                      | Collège fermé  |
| Lundi 26 et mardi 27 juin                        | DNB candidats scolaires                                  | Restauration pour le niveau 3 <sup>ème</sup><br>Pas d'accueil des élèves 6è-5è-4è                  |
| Du mercredi 28 juin au vendredi 30 juin          | Accueil des élèves 6è/5è/4è par les enseignants présents | Restauration assurée   |
| Jeudi 29 juin, vendredi 30 juin, lundi 3 juillet | Corrections du DNB                                       |  |
| Lundi 03 juillet 2023                            | Constitution des classes                                 | Accueil par la Vie Scolaire des élèves sur inscription. Restauration fermée. Pique-nique autorisé. |
| Mardi 04 juillet 2023                            | Constitution des classes                                 | Accueil des élèves sur inscription. Restauration fermée. Pique-nique autorisé.                     |
| Mercredi 05, Jeudi 06 et vendredi 07 juillet     | Journées de concertation pédagogique                     | Accueil par la Vie Scolaire des élèves sur inscription. Restauration fermée. Pique-nique autorisé. |
| Vendredi 07 juillet 17h                          | Début des vacances élèves                                | Enseignants : mobilisables pour le jury DNB  |
| Jeudi 13 juillet 2023 soir                       | Fermeture de l'établissement                             |  |

L'organisation proposée pour la rentrée scolaire 2023 est la suivante :

Le lundi 04 septembre 2023 :

- 6ème : de 9h à 15h

- 5ème/4ème/3ème : de 14h à 16h

Les enseignant.es proposent de discuter en réunion pédagogique d'un éventuel accueil réalisé à deux enseignant.es.

**Délibération 12 - Le C.A. adopte l'organisation de la fin d'année et l'organisation de la rentrée 2023**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

7. Ventilation DGH 2023

Les discussions ont débuté à 19h36.

Concernant le nombre d'élèves affectés en 6<sup>ème</sup>, au 8 juin, alors que selon les prévisions de la Direction du collège, 118 élèves devaient s'inscrire, le Rectorat en prévoyait 132 - ce qui conduisait à la création d'une 5<sup>ème</sup> division. Les inscriptions ont eu lieu le 14 juin. Le collège a appelé les parents qui ne sont pas venus. 14 élèves ont renoncé en raison notamment de dérogations non utilisées ou de départ vers des collèges privés. On arrive ainsi à 118 élèves qui peuvent être répartis dans les 4 divisions existantes.

La Direction a recontacté la Direction académique pour demander de bloquer à 120 le nombre d'élèves, avec le soutien des enseignant.es, mobilisés. La Direction fait part de ses inquiétudes, partagées par les enseignant.es et les parents d'élèves. Un travail sur une nouvelle sectorisation semble nécessaire. Le contact sera repris avec la Direction académique dès le mois de septembre. Une discussion tripartite avec le Département est nécessaire. La disponibilité de terrains dans le quartier Pirmil est confirmée par le Département pour qui une nouvelle sectorisation ne constitue pas à l'heure actuelle une option. Il est cependant nécessaire de trouver une solution pour contenir les effectifs du collège car la projection sur 4-5 ans est alarmante.

Concernant la remédiation, 2 groupes de soutien en Français alignés sur les 4 classes sont prévus. L'enseignante référente en ULIS qui est Professeur des écoles prendra en charge ces 2 groupes. Il y aura des ½ groupes en Mathématiques. La suppression d'une heure de Technologie en 6<sup>ème</sup> conduit à laisser un volume hebdomadaire de 30 minutes sur ce niveau. Il a été décidé d'ajouter ces 30 minutes en 3<sup>ème</sup> en ½ groupe.

Faute d'un nombre d'élèves suffisant (3), l'Allemand ne sera pas proposé en deuxième langue vivante en 5<sup>ème</sup> pour l'année scolaire 2023-2024. La nouvelle enseignante d'Allemand (professeure agrégée) serait d'accord pour prendre 3 heures supplémentaires en 2024-2025 afin de relancer la LV2 en 5<sup>ème</sup>.

Les parents demandent quelle action de sensibilisation a été menée cette année. Le professeur d'Allemand a fait de la sensibilisation au collège et au primaire. La question de la possibilité pour les élèves inscrits en parcours CHAM de pouvoir choisir l'Allemand est de nouveau posée. La Direction répond que cela avait été expérimenté avec l'ancienne équipe puis abandonné en raison de la trop grande complexité au niveau des emplois du temps et des conséquences qui pèseraient une fois de plus sur les élèves non CHAM.

Les représentant.es des enseignant.es soulignent que le regroupement entre les élèves de section internationale et les élèves de la classe bilangue n'est pas un choix qui leur convient.

Sont relevés ensuite les points suivants : pour le Latin, il y a 33 demandes pour 30 places. En Français et en Physique-Chimie, il y aura un bloc de moyens provisoires à hauteur de 9h. Pour la Physique-Chimie, les représentant.es des enseignant.es soulignent qu'il manque 1h de labo statutaire à partir de 8h pour le BMP car il n'y a un seul titulaire. La Direction répond que cette situation se reproduit chaque année mais qu'à la rentrée, l'heure de labo est demandée et obtenue car il s'agit d'une heure statutaire. Un.e stagiaire arrive en Anglais, les enseignant.es en poste y sont très favorables. Pour l'Education musicale, les heures de chorale sont incluses dans le service de l'enseignant. Pour l'Education physique et sportive, il y a 52h + 9h UNSS + 2h piscine (auparavant payées en HSE).

Au total, la DGH consommée est de 519,5 h sur un total de 530 h (509 h poste + 21 h sup).

Le collège a 3 enseignant.es qui enseignent au CHU et pour lesquels des heures en plus sont prévues.

Concernant les élèves CHAM, en réponse à une question des représentant.es des parents d'élève, il est indiqué qu'il n'existe aucune garantie de ne maintenir que 2h en moins dans l'emploi du temps. Cependant, les heures supprimées le seront dans le respect de la circulaire qui régit l'organisation du temps scolaire en classe CHAM. Les représentant.es des parents ne sont pas d'accord.

Une suspension de séance est demandée par les représentant.es des enseignant.es et les représentant.es des parents d'élèves à 20h30. Elle est refusée.

#### Délibération 13 - Le C.A. adopte

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour : 4

contre : 3

Abst., blancs et nuls : 10

### III - QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ Accès aux installations sportives

Ce point, soulevé par des représentant.es des enseignant.es, porte sur l'accès aux installations sportives dans le cadre des cours d'EPS. Les représentant.es des enseignant.es soulignent l'absence de réponse ou de validation du Département concernant une possibilité de financer le transport pour se rendre sur les installations sportives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.